

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ARTEMARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

Délibération N°2025-25

Objet : Création de 4 emplois non-permanents pour accroissement saisonnier d'activité, période estivale 2025

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,
VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que le bon fonctionnement des services durant la période estivale avec des congés échelonnés des agents en poste implique le recrutement d'agents contractuels pour aide aux divers petits travaux d'entretien, désherbage, nettoyage, peintures...

Il y aurait lieu, de créer quatre emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents techniques polyvalents du 16 juin au 31 août 2025

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de créer quatre emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents techniques à compter du **16 juin 2025 au 31 août 2025**
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- **DECIDE** que la rémunération sera comprise dans la grille indiciaire rattachée à l'échelle C1 des adjoints techniques
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Pour copie conforme
Le Maire,
Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley
et sa publication le 03/04/2025
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250403-2025-25-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025